

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 18 MAI 2022 A 20 HEURES

Date de la convocation : 12 mai 2022

Présents : M. MATHIEU Patrick, M. TROTTET Jérémie, M. MAYERE Philippe, Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Mme FORISSIER Marilyne, Mme VILLARD Sylvie, M NOGARA Yann, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTET Maxime, Mme MATHIEU Nicole

Absents avec pouvoir donné : Mme DAVIN Julie pouvoir Mme VILLARD Sylvie,

Absents : Mme CHATTON Gwendoline, M GAGLIOLO Philippe

Secrétaire de séance : Mme SINTES Marie-Christine

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire a le plaisir de recevoir

- Monsieur Jean-Pierre TAITE maire de Feurs et Président de la Communauté de Commune Forez Est . Un temps d'échange avec le conseil municipal sur les diverses compétences de la CCFE et les aides que peut percevoir la commune tant au niveau AURA, que département et Etat.  
Monsieur Jean-Pierre Taite salue les conseillers et leur souhaite une bonne réunion.
- Madame Christine VIAL, trésorière du Club de tennis des Bords de Loire. Elle présente le nouveau club aux membres du conseil municipal, le remercie pour la remise en état du 1<sup>er</sup> terrain de tennis et précise qu'une journée de démonstration aura lieu le 3 septembre 2022.  
Monsieur le Maire informe Madame VIAL Christine qu'il est inscrit à l'ordre du jour la convention à intervenir entre la Commune de Chambéon et le club de tennis pour mise à disposition du terrain.  
Madame VIAL Christine l'en remercie et quitte la salle.

### ORDRE DU JOUR

La séance débute à 21 h 10.

#### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2022.**

Le compte rendu de la séance précédente n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **Elections des 12 et 19 juin 2022**

Le tableau des permanences est présenté et rempli avec eux en fonction leur disponibilité.

#### **Ecole**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si le règlement modifié cantine/périscolaire pour la rentrée 2022/23 transmis pour lecture soulève des questions. Ce règlement est validé à l'unanimité des membres du conseil municipal (D1-2022-05-18).

Monsieur le Maire précise qu'à ce jour le tarif e la cantine est de 4.20 €, ce tarif est susceptible de modification et fera, si changement du prix par le fournisseur, par délibération.

#### **Personnel communal**

Madame SINTES demande que fait -on en cas d'absences de 2 ATSEM en même temps. Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres et vu le protocole sanitaire allégé, il sera fait 1 seul service, ces absences

étant exceptionnelles et rares dans l'année (sortie scolaire ...) En cas d'absence prolongé il sera fait appel à du personnel vacataire. (D2-2022-05-18)

### **Travaux**

Monsieur MAYERE Philippe informe le conseil municipal que les travaux du terrain de tennis sont terminés ainsi que le changement de la chaudière de la salle des fêtes.

Au sujet du terrain e tennis il convient d'établir une convention pour mise à disposition du terrain tout neuf entre la commune de Chambéon et le Club de tennis les Bords de Loire. A l'unanimité de ses membres le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à établir cette convention et à la signer. (D3-2022-05-18)

### **Fête de la musique**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'organiser pour la première fois à Chambéon la fête de la Musique, il propose de la faire le jour même de la fête de la musique, soit le mardi 21 juin de 18 h à 23 heures. Après délibération à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal entérine cette décision et le choix de l'artiste. (D4-2022-05-18)

### **Fête des mères**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Fête des mères sera célébrée le 29 mai à 11 heures à la salle des fêtes.

### Questions diverses

Le conseil municipal prend connaissance des points suivants :

- Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2022
- Approbation à l'unanimité de la publication des actes des collectivités territoriales – 3500 hbts (D5-2022-05-18)
- Habilitation géomètre pour alignement
- Signature du compromis de vente
- Résultat fleurissement 2021 – la commune a été distinguée par le jury et obtenu un bon d'achat de 30 €
- Inauguration de la Place des Anciens Combattants date retenue le 17 septembre 2022
- AXA proposition de prévoyance dépendance – document sera joint avec le Petit Journal
- Point sur la chasse aux trésors –les retours sont positifs
- Soirée burger le 20 mai 2021

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures

Chambéon, le 24 mai 2022

Patrick MATHIEU, Maire

